

Compte rendu du Conseil Municipal Du 10 mars 2021

Sur convocation en date du 4 mars 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Laurent GUYOT, Maire.

Etaient présents : Christelle VILLARD, Sylvaine DEMANGE, Anne-Lise PERRIN, Aude CAMPEDELLI, Fabrice REMANDET, Christophe VELSCH, Stéphane TRASSAERT, Michèle OLMETA, Arnaud GARION, Alain HARTENSTEIN, Cécilia GUCEK, Viviane PLANCHAIS, Francis SIEDLECKY, Olivier COCHERIL, Thierry BELLIVIER, Nathalie BUNEL.

Etaient absents excusés :

- Aurélie FERRY qui a donné procuration à Thierry BELLIVIER
- Sylvain HEIDEIGER

Fabrice REMANDET est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Il y a déjà un an que les élections municipales ont eu lieu, et depuis nous vivons un mandat particulier.

Il est bien difficile de gérer une commune en ayant des contacts limités avec les administrés. L'arrêt des activités associatives, des initiatives communales, l'annulation des vœux du maire, les réunions et les cérémonies à huis clos nous font vivre autrement notre engagement fondé en partie sur la relation avec les autres.

Nous avons multiplié les supports de communication numérique, échangé par mail, travaillé par visioconférence avec les autres collectivités mais le constat est évident, les échanges sont plus difficiles que lors des précédents mandats.

C'est un constat partagé, nous avançons différemment par rapport à ce que nous avons pu imaginer, nos modèles de fonctionnement sont différents, mais nous faisons toujours en sorte de rendre un service public de qualité à notre population.

N'ayant pas pu le faire faute de cérémonie des vœux en début d'année, Je tenais ce soir à vous remercier pour votre forte implication dans cette vie municipale malmenée, au travers de votre participation aux nombreuses commissions Communales et intercommunales.

Mais depuis un an, il n'y a pas eu que des périodes difficiles, il y a eu et aura encore des moments de joie et de bonheur.

Pour n'en citer que trois qui nous touchent de près, je voulais ce soir évoquer l'arrivée :

- Dans le foyer d'Anne Lise le 14 juin de Kélyo,
- Dans le foyer d'Aurèlie le 27 février de Raphaëlle,
- Dans le foyer de Cécilia l'arrivée imminente d'une petite fille.

Ce soir nous évoquerons en deuxième partie de conseil l'avenir financier de Dommartin et échangerons sur les pistes à creuser pour financer et réaliser les projets de mandat.

Olivier et la commission finances nous feront partager leurs réflexions puis nous échangerons.

Cette étape non obligatoire pour notre commune, facilitera néanmoins la compréhension des deux suivantes qui seront la présentation des comptes administratifs et le vote du budget.

Vous avez trouvé devant vous un exemplaire des études Toulaises traitant de Dommartin, une carte de conseiller municipal et une parure de stylos (cadeau offert aux mariés). C'est pour vous, faites-en bon usage.

Enfin, en clôture de cette introduction, et toujours en l'absence de manifestations au cours desquelles nous pourrions mettre à l'honneur les agents, je vais comme nous l'avons fait avec Thierry et Sylvaine il y a 15 jours pour Alexandre Guyot, remettre ce soir, en début de conseil la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale de vermeil à Catherine Varin.

Revenons sur la carrière :

- Mairie de Toul de 1985 à 2002
- Catherine évolue dans sa carrière en passant progressivement les grades : d'agent de bureau, de commis, d'adjointe administrative, de rédacteur, de rédacteur principal et d'attachée territoriale.
- Mairie de Ludres de 2002 à 2003
- Mairie de Dommartin de 2003 à 2010
- Détachement auprès d'un parlementaire de 2010 à 2012
- Mairie de Dommartin de 2012 à maintenant avec la nomination en 2013 au grade d'attachée principale.

Que dire de Catherine c'est une personne :

- Qui a le sens du service public,
- Qui a une capacité d'adaptation lors d'événements particuliers en reprenant les dossiers laissés en suspens (même ceux très techniques ou comptables qu'elle n'affectionne pas particulièrement),
- Qui est une travailleuse de fond,
- Qui met un acharnement à faire les choses en les comprenant de A à Z,
- Qui a un caractère bien trempé
- Qui est un binôme précieux pour le Maire que je suis dans la gestion courante de la commune.

En 2009, lors de la remise de la médaille des 20 ans, je t'avais déjà souhaité toutes mes félicitations pour cette médaille symbole d'une belle carrière qui j'en étais sûr ne s'arrêterait pas là.

Nous voilà 10 ans plus tard et je n'ai rien à ajouter à part peut-être que dans moins de 10 ans se sera la retraite que tu fêteras. De toute façon il n'y a pas de médaille pour les 40 ans !

Catherine, c'est avec plaisir que je te remets au nom de monsieur le Préfet mais surtout au nom de tous les élus que tu as côtoyés pendant ces 30 ans cette médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale de vermeil.

Félicitations !

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Stéphane TRASSAERT demandant que soit complétée la délibération n° 2020-66, en ce sens :

« Stéphane TRASSAERT signalant que par principe, il ne faisait pas ses courses le dimanche, **même s'il comprend que cela peut être pratique** »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 25 mai 2020 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
21-01	15/01/2021	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 300 sis 35 Rue Thiers.
21-02	15/01/2021	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 92 sis 24 Avenue du Général Leclerc.
21-03	15/01/2021	Décision de non-préemption du bien cadastré AC 88 et AC 89, sis 35 rue Aristide Briand.
21-04	26/02/2021	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 28 et ZO 224, sis Rue de la Prairie.
21-05	08/03/2021	Décision de non-préemption du bien cadastré AB 317, sis 9 Rue Thiers.

2021 – 01 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **modification du règlement intérieur des services périscolaires**

Madame Viviane PLANCHAIS, adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse, rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

Les modalités de gestion et de paiement de ces services ayant été modifiées par la mise en place de « Portail City », il convient d'adapter le règlement en conséquence et d'en profiter pour y apporter quelques précisions ou modifications.

Sur proposition de la commission Education-Jeunesse, il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le règlement modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le règlement modifié des services périscolaires.
- **AUTORISE** le Maire à le signer
- **PRECISE** que ce règlement modifié entrera en vigueur dès qu'il sera exécutoire, et sera communiqué à chaque famille au moment de l'inscription de leur(s) enfant(s) à ces services.

2021 – 02 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **signature d'un contrat de location d'un véhicule électrique avec la société Visiocom/ Trafic Communication**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société Visiocom/Trafic Communication a proposé de mettre à la disposition de la commune, un véhicule électrique de type Renault Kangoo, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans, dans le cadre d'un contrat de location.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition de la commune, un véhicule neuf, kilométrage illimité, dont le financement est assuré par la vente d'emplacements publicitaires sur le véhicule.

Les coûts d'assurance, d'entretien et de fonctionnement restent à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** les termes du contrat de location du véhicule à intervenir avec la société VISIOCOM/Trafic Communication
- **AUTORISE** le Maire à le signer, ainsi que les différents documents s'y rapportant.

2021 – 03 : *Finances locales – Divers (7.10)* : **Budget communal : admissions en non-valeur**

Monsieur Olivier COCHERIL, adjoint en charge des finances, informe le conseil municipal, que Monsieur le Trésorier de TOUL nous a fait parvenir une demande d'effacement de dettes relative à des impayés de TLPE pour insuffisance d'actif, suite à liquidation judiciaire, de l'ancien restaurant situé 25 avenue du Général Leclerc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'accepter l'inscription en pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes (article 6542) des titres émis à l'encontre du redevable inscrit sur la liste n° 3219425533, pour un montant total de 681. 30 € (TLPE)

2021 – 04 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **Concours de la Résistance 2020-2021**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Comité départemental d'organisation du concours national du prix de la Résistance et de la Déportation, par lequel son Président nous informe de la poursuite de ses activités pour l'année Scolaire 2020-2021, avec pour thème «1940 – Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister »

Les lauréats de ce concours seront récompensés le 16 mai prochain lors de la cérémonie de remise des prix.

Traditionnellement, la contribution de la commune de DOMMARTIN LES TOUL à ce concours, se traduisait par l'acquisition de deux ouvrages en rapport avec le thème retenu, que Monsieur

Fernand NEDELEC, président du Comité Départemental, venait retirer en Mairie.

M. NEDELEC étant malheureusement décédé le 11 février 2020, il est demandé d'octroyer l'aide éventuelle sous forme de bon d'achat ou de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle au Comité d'organisation du concours national de la Résistance en Lorraine, sous forme d'un bon d'achat d'environ 100 € TTC à utiliser à la librairie BOSSUET à TOUL.

2021 – 05 : *Institutions et vie politique- Intercommunalité (5.7)* : **signature de l'avenant n° 1 à la convention de prestation de salage et de déneigement signée avec la CC2T**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 15 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé le renouvellement de la convention signée avec la CC2T, par laquelle les services techniques communaux prennent en charge la viabilité hivernale de la voirie du pôle commercial Jeanne d'Arc, moyennant une rémunération forfaitaire de chaque prestation de 120.00 €.

À la suite des épisodes neigeux de ces dernières semaines, la communauté de communes Terres Toulaises a été saisie d'une demande d'intervention de déneigement sur la route desservant la MAS EPI GRAND EST, depuis la RD 400.

Cette prestation a été réalisée par les services techniques communaux.

Il propose donc d'intégrer le déneigement et le salage de cette voie à la convention signée le 16 décembre 2020, et de porter le montant forfaitaire global de chaque prestation à 150. 00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la prise en charge par les services techniques communaux de la viabilité hivernale de la voie desservant la MAS EPI GRAND EST depuis la RD 400.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée le 16 décembre 2020, intégrant cette voie dans le plan de viabilité hivernale.
- **PORTE** le montant forfaitaire global de chaque prestation à 150. 00 €

2021 – 06 : *Finances locales – Divers (7.10)* : **facturation des frais d'intervention du personnel communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le 13 février dernier, les pompiers ont dû intervenir rue du 8^{ème} BCP, pour éteindre un feu qui s'était propagé à un engin télescopique agricole, en raison du brûlage de résidus de taille.

Il précise que la réglementation en vigueur en Meurthe et Moselle, interdit tout brûlage de déchets verts à l'air libre.

Suite à l'intervention des pompiers, l'équipe municipale d'astreinte a dû intervenir pour saler la chaussée, rendue verglacée.

Il propose donc de facturer au contrevenant les frais d'intervention des services techniques, à hauteur de 159, 00 €, ce coût correspondant aux frais de personnel (2 agents x 1 h 30), au carburant du véhicule et au sel.

A Michèle OLMETA qui s'étonne que rien n'ait été fait suite à l'incendie survenu il y a 18 mois sur un terrain situé près de l'autoroute, qui est jonché de carcasses de voitures, de tas de bois et bidons d'essence, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agissait d'une part d'un incendie criminel, et d'autre part que cette parcelle est privée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de facturer au GAEC du Glacieux, les frais engendrés par l'intervention des services techniques le 13 février 2021.
- **FIXE** le montant de cette prestation à **159, 00 €**
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Séance levée à 21 h 04

Pour copie conforme,
Le 11 mars 2021
Le Maire,
Laurent GUYOT



Délibérations prises en séance publique le 10 mars 2021

2021 – 01 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **modification du règlement intérieur des services périscolaires**

2021 – 02 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **signature d'un contrat de location d'un véhicule électrique avec la société Visiocom/ Trafic Communication**

2021 – 03 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **signature d'une convention pluriannuelle multipartite avec la SCIC TURBULLANCE**

2021 – 04 : *Autres domaines de compétence des communes (9.1)* : **Concours de la Résistance 2020-2021**

2021 – 05 : *Institutions et vie politique (5.7)* : **signature de l'avenant n° 1 à la convention de prestation de salage et de déneigement signée avec la CC2T**

2021 – 06 : *Finances locales – Divers (7.10)* : **facturation des frais d'intervention du personnel communal**